

PRIX « IntégrAction Vaud » édition 2024

décerné par la Chambre Cantonale Consultative des Immigrés (CCCI)

PARTICIPANTS

Toutes les collectivités et les personnes privées, suisses ou étrangères établies dans le canton de Vaud.

OBJECTIF

Encourager et récompenser des actions ou des efforts exemplaires ayant favorisé :

- *L'intégration des étrangers*
- *La prévention du racisme*
- *Les relations harmonieuses et la compréhension mutuelle entre les ressortissants suisses et étrangers.* (art. 1 de la loi du 23 janvier 2007 sur l'intégration des étrangers)

CRITÈRES

- **Global**
Projet prenant en considération les communautés notamment linguistiques, nationales, religieuses dans leur périmètre le plus étendu.
- **Participatif**
Projet laissant le champ libre, de par sa forme et son contenu, soit par une participation directe, soit par l'identification de toutes et tous aux objectifs du projet.
- **Modèle**
Projet n'étant pas lié uniquement à la durée du projet, mais permettant une projection ou des retombées à long terme.
- **Non exclusif**
Projet s'adressant à un public au-delà d'une communauté bien précise. Toutefois, une exception peut être faite à condition que celui-ci représente un modèle à suivre par d'autres communautés.
- **Non lucratif**
Les projets qui font partie d'un cahier de charges professionnelles ne peuvent pas être pris en considération (projets hors du cadre professionnel rémunéré).

PRIX

Un prix est doté d'un montant global de Fr. 5'000.- offert par l'Etat de Vaud.

CANDIDATURE

Formulaire électronique de dépôt de candidature disponible sur le site [vd.ch/ccci](https://www.vd.ch/ccci)

JURY

Le jury est composé de personnalités publiques du canton et de membres de la CCCI.

DÉLAI D'ENVOI

Le 16 août 2024

REMISE DE PRIX

Le 28 septembre 2024 lors de la journée des Assises vaudoises de l'immigration

VOIES DE RECOURS ET PROCÉDURES

Les décisions du jury ne font pas objet de recours.

Les gagnants sont contactés directement.